

**DOMMARTIN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS MUNICIPALES**

**N°95-2025**

**L'an DEUX MILLE VINGT CINQ**

**Le 9 DECEMBRE A VINGT HEURES TRENTE MINUTES**

**Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de DOMMARTIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil, sous la présidence d'Alain THIVILLIER, Maire**

**Date de la convocation du CONSEIL MUNICIPAL : lundi 1<sup>er</sup> décembre 2025**

**Affichage Mairie lundi 1<sup>er</sup> décembre 2025**

<b>Nombre de conseillers</b>	<b>En exercice</b>	<b>22</b>
	<b>Présents</b>	<b>16</b>
	<b>Votants</b>	<b>22</b>

**PRESENTS** : M. THIVILLIER Alain, Mme LAVET Catherine, M. BERRAT Jean-Louis, Mme THOMAS Murielle, M. BERTHAULT Yves, M. PERRIER Guy, Mme BARBET Janique, M. CHARVIN Patrick, M. de LA TEYSSONNIERE Hervé, M. EVAUX Denis, Mme PELISSIER Cécile, Mme SANDRIN Laurence, M. DREVET Jean-Nicolas, Mme CHAUVIN Anouchka, M. TISSIER Franck, M. ROUX Jérémy.

**ABSENTS EXCUSES** : Mme BLEIN Magali donne pouvoir à M. ROUX Jérémy, Mme ROSAT Aurélie donne pouvoir à Mme LAVET Catherine, Mme TOURNIER Béatrice donne pouvoir à Mme CHAUVIN Anouchka, M. DUCARRE Clément donne pouvoir à M. BERTHAULT Yves, Mme EYRIGNOUX Rachel donne pouvoir à M. THIVILLIER Alain, Mme LAPALUD Sylvie excusée donne pouvoir à M. EVAUX Denis

**Secrétaire de séance** : Catherine LAVET

**Objet : Convention de délégation de la maîtrise d'ouvrage déléguée à la CCPA pour les travaux d'aménagement de la rue du Falque :**

Rapporteur : Jean-Louis BERRAT

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Commande publique, et notamment l'article L2422-12 ;

**Vu** la délibération n° 68-20 du 16 juillet 2020 relative aux délégations de pouvoir du conseil Communautaire au Bureau et au Président ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°69-2025-04-02-00004 du 2 avril 2025 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle, et notamment la compétence Voirie;

**Vu** le projet de territoire ;

La CCPA va procéder à la réfection de la couche de roulement sur l'avenue des Erables et la rue du Bourg.

La commune de Dommartin souhaite réaliser de manière concomitante le réaménagement de la rue du Falque pour permettre aux cyclistes, piétons et riverains de circuler sur une voie partagée en toute sécurité.

Conformément aux dispositions du code de la commande publique, la commune de Dommartin a décidé de confier la réalisation de cet aménagement, en son nom et pour son compte, à la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle pour une meilleure coordination des travaux.

Par application des prix du marché de voirie 2022, l'enveloppe prévisionnelle hors révision de prix du projet est de 200 000 € HT.

Les modifications de l'enveloppe financière de l'opération communale n'entraînant pas un dépassement de plus de 5% du montant de l'enveloppe initiale seront soumises pour information à la commune. En revanche un dépassement impliquant un montant supérieur à 5% de l'enveloppe initiale sera soumis à l'approbation de la commune et fera l'objet d'un avenant.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention valant délégation de maîtrise d'ouvrage déléguée pour les travaux de réfection de la voirie de la rue du Falque.

**Le Conseil municipal,  
Où l'exposé de Monsieur l'Adjoint,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE**

- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer la convention valant délégation de maîtrise d'ouvrage déléguée pour les travaux de réfection de la voirie de la rue du Falque.
- **DIT** que Monsieur le Maire sera chargé de toutes les formalités administratives, financières et juridiques liées à cette décision.

**AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS, AN SUSDITS.  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,  
TRANSMIS EN PREFECTURE POUR EXECUTION**

**La secrétaire de séance,  
Catherine LAVET**



**Le Maire,  
Alain THIVILLIER**

